

CONSEIL MUNICIPAL DE PUYBRUN

Séance du 24 novembre 2016

Présents : Messieurs Jacques LORBLANCHET, Jean-François LESCURE, Fabrice MOUNAL, Joël GREZES, Benoît BERGUES, Philippe FERNANDEZ; Mesdames Pascale CIEPLAK, Michèle ARBITOURER, Nadège DUMAS MARROUFIN, Céline BLADIER SIGAUD, Sandrine COURATIER, Odile RUIZ

Absents ayant donné procuration :

- Serge JAMMES ayant donné procuration à Fabrice MOUNAL
- Olivier FRANCOIS ayant donné procuration à Benoît BERGUES
- Isabelle MORIN ayant donné procuration à Pascale CIEPLAK



Secrétaire de séance : Joël GREZES

Ordre du jour :

- Désignation du Conseiller Communautaire suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes
- Modification compétence scolaire Communauté de Communes
- Admission en non-valeur
- Encaissement d'un chèque de GROUPAMA
- Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin
- Avenant à la convention pour la télétransmission des actes budgétaires
- Motion de soutien suite au nouveau zonage « zones à handicaps naturels »
- Transfert partiel excédent budget eau et assainissement sur budget Commune
- Elagages platanes
- Recensement de la population 2017
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 20H45

I - Désignation du Conseiller Communautaire suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes

Le Maire, Jacques LORBLANCHET est désigné comme Conseiller Communautaire et Pascale CIEPLAK comme suppléante. Pour les communes de moins de 1000 habitants, un seul représentant doit être désigné. L'ancienne répartition de Puybrun était de trois représentants dans la Communauté de Communes « Cère et Dordogne ».

II - Modification compétence scolaire Communauté de Communes

La Communauté de Communes s'engage à financer 5 transports scolaires dont un sur Saint Céré (Salle de spectacles) et quatre pour des journées sportives.

III - Admission en non-valeur

La somme de 97.75 € concernant l'eau et 78.72 € concernant l'assainissement sont mises en non-valeurs.

IV - Encaissement d'un chèque de GROUPAMA

La banque GROUPAMA reverse la somme de l'assurance annuelle concernant l'ancien Hôtel l'Escale d'un montant de 527.95 €

V - Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin

La loi de finances n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 a soumis les abris de jardin de plus de 5m² à la taxe d'aménagement lors du dépôt d'un permis de construire. Il est proposé l'exonération de cette taxe pour l'année 2017.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

VI - Avenant à la convention pour la télétransmission des actes budgétaires

Un avenant à la convention pour la télétransmission des actes budgétaires est présenté. Il concerne tout acte budgétaire. C'est la possibilité de télétransmettre à la préfecture à tout moment de la journée les actes soumis au contrôle budgétaire.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

VII - Motion de soutien suite au nouveau zonage « zones à handicaps naturels »

Le ministère de l'agriculture a relancé depuis septembre 2016 des travaux de révision du zonage « Zones Soumises à Contraintes Naturelles » (ZSCN) dans le cadre de la réforme de la PAC (politique agricole commune). Ce type de classement détermine l'accès à plusieurs dispositifs qui corrigent les handicaps des territoires. Les handicaps reconnus pour le Lot sont remis en cause dans le cadre de cette révision. Le Lot y perdrait 9 millions d'euros par an avec, sans ce rééquilibrage une incidence sur de nombreux éleveurs. Le risque est que la Commune de Puybrun soit exclue du rééquilibrage.

Une motion est présentée afin que les communes actuellement reconnues en piémont préservent, à l'issue de ce chantier de révision du zonage, une reconnaissance de leurs handicaps particuliers.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

VIII - Transfert partiel excédent budget eau et assainissement sur budget Commune

Une partie excédentaire des budgets eau et assainissement est convenue à être transférée sur le budget de la Commune. Pour l'eau, le transfert s'élèverait à 45 000 € et, 33 696 € resteraient en investissement. Pour l'assainissement, le transfert s'élèverait à 80 000 € et, 22 630 € resteraient en investissement.

Il est décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau pour l'année 2017.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

IX - Elagage des platanes

Actuellement, la société Quercy Jardin est mandatée pour l'élagage de 11 platanes. Le prix est de 106€ HT par unité + mise à disposition gratuite du broyeur.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

X - Recensement de la population 2017

Entre le 19 janvier et le 18 février 2017, deux agents recenseurs passeront dans les foyers afin de mener l'enquête de recensement. Il y aura possibilité de répondre à un questionnaire en ligne par Internet.

Les deux agents recenseurs seront Madame Christiane Delpy et Madame Francette Tramond. Il est délibéré que l'indemnité de fonction sera de 1000€ pour chaque agent.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal



XI - Informations et questions diverses

- Une subvention est allouée à l'effacement du réseau aérien « La Sole » de 981.13€ (F.D.E.L - Fédération Départementale d'Energie du Lot).
- La subvention FAPEC pour la dissimulation du réseau aérien « Rue des Arts » est allouée pour la somme de 9.883,00 €
- Une autre subvention de la Région concernant le Parvis-Mairie-Eglise s'élève à 10 400€.

- Un ralentisseur type plateau avec passage piéton est prévu entre le parking et l'école au prix de 6 964.10€ HT afin de sécuriser cette zone en limitant la vitesse.
- Il est envisagé la réfection de la route du Four à Chaux jusqu'à la route des Granjous et cette dernière jusqu'à la limite de la Corrèze. Plusieurs demandes de devis seront effectuées.
- Une réunion Chantier de la Rue des Arts est annoncée pour le 8 décembre à 10h30.

- Un abri vélo pour l'école est demandé.
- L'achat d'une borne Propreté-Hygiène-Canine au prix de 225€ HT va permettre la diminution des déjections canines localisées au niveau de la place.

- Le samedi 3 décembre à 11h45, les marcheurs pour le Téléthon passeront à Puybrun. Une boisson chaude ou un rafraîchissement leur sera proposé. Le marché de Noël de Puybrun se déroulera le samedi 3 après midi et dimanche 4 décembre 2016 à partir de 9 heures avec Animations musicales, Promenade en calèche, Arrivée du Père Noël à 15 H et Distribution de sachets de confiseries et de gâteaux aux enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

